

Requêtes de donna2

Égalité des droits dans la procédure de divorce – Ne prenons pas nos compagnons en otage !

Notre vie est conditionnée par :

- l'ex épouse de nos compagnons
- l'arbitraire des juges dans la procédure de divorce à l'encontre de nos compagnons
- le non respect de nos compagnons dans leur rôle de père par les autorités et les juristes

Pour ces raisons, nous revendiquons :

- un nouveau départ après la séparation orienté vers le futur et non vers le passé
- une durée maximale de la procédure de divorce limitée à deux ans
- le partage définitif du 2^e pilier et la perte du droit à l'héritage à la date officielle de la séparation
- l'absence d'obligation d'aide financière à la 1^{ère} épouse (contributions alimentaires)
- la garde alternée comme postulat de départ dans les questions de garde et de pensions
- le droit d'être entendue dans les questions courantes qui concernent la vie quotidienne familiale
- le droit de poursuivre des relations avec les enfants du premier lit, même après une séparation d'avec notre compagnon

Nous nous engageons pour l'égalité entre tous les membres de la famille recomposée et en particulier, pour l'égalité des droits entre les femmes. Nous travaillons, pour qu' à l'avenir, nos filles et nos fils ne subissent pas les mêmes injustices.

P.S. Pour simplifier le texte, le terme « compagnon » est également utilisé pour désigner le nouveau mari; de même, le terme « épouse » est utilisé pour désigner la compagne et « séparation » est utilisé également pour désigner le divorce.